

## Particuliers

Image not found  
[https://www.association-pram.fr/sites/pram/files/dsc\\_8135credit\\_photo\\_region\\_poitou-charentes\\_francoise\\_roch.jpg%20](https://www.association-pram.fr/sites/pram/files/dsc_8135credit_photo_region_poitou-charentes_francoise_roch.jpg%20)

Vous souhaitez vous séparer de votre voiture alors qu'elle est en bon état ? Et si elle permettait à quelqu'un de redémarrer ?

Vous pouvez faire don de votre véhicule à l'association PRAM. Après révision, il sera proposé à des personnes en situation de précarité, orientées par des travailleurs sociaux.

### **Pourquoi devenir donateur ?**

#### **Solidarité**

Vous participez à un projet d'utilité sociale qui contribue à l'insertion de personnes de votre région en situation de précarité.

#### **Simplicité**

Vous n'avez aucune démarche à accomplir : nous nous occupons de la prise en charge du véhicule, du passage au contrôle technique et des formalités administratives.

#### **Fiabilité**

Les véhicules cédés sont révisés par des professionnels de notre réseau de garages partenaires. Ils sont destinés uniquement à des personnes à revenus modestes, orientées par des travailleurs sociaux.

#### **Avantage fiscal**

La PRAM est reconnue d'Intérêt Général. À ce titre, elle est habilitée à émettre des reçus fiscaux. Votre don est éligible à réduction fiscale.

### **Comment devenir donateur ? Donnez votre voiture en 4 étapes**

1. Pour savoir si votre voiture peut nous intéresser, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail. Ce premier échange nous permettra d'obtenir des détails techniques sur votre véhicule (kilométrage, année de mise en circulation, état général)
2. Si celui-ci correspond à notre recherche, un mécanicien de notre réseau de garages solidaires procédera à son évaluation technique. Il estimera également la valeur de votre véhicule.
3. Pour finaliser le don, nous signons ensemble une déclaration d'achat du véhicule. Ce document permet

de signaler le don à la préfecture et à votre assurance.

4. Une fois le don réalisé, après remise des clés et de la carte grise de la voiture, nous vous transmettons un reçu fiscal. Celui-ci mentionne la valeur estimée de votre voiture. Vous pourrez reporter ce montant sur votre prochaine déclaration d'impôts. Vous bénéficierez ensuite d'une déduction fiscale de 66% de la valeur de votre don dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Après révision, votre voiture entamera sa seconde vie. Elle permettra à quelqu'un de se rendre à son travail, de se déplacer en zone rurale ou péri-urbaine, de se déplacer en famille.

### **Grâce à votre don, bénéficiez de 66% de la valeur de votre véhicule en réduction d'impôt**

L'association PRAM est reconnue d'intérêt général. A ce titre, elle est habilitée à émettre des reçus de dons. Ce document permet au donateur de bénéficier d'une déduction fiscale de 66% de la valeur du don, dans la limite de 20% de ses revenus imposables. Si le montant des dons dépasse ce plafond, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivantes.

Si vous faites don de votre voiture estimée à 1000 €, vous bénéficierez d'une déduction fiscale de 660 €.

En savoir plus sur [la déduction fiscale](#).

### **Les types de véhicules recherchés**

La PRAM s'adresse à des personnes en situation de fragilité économique. Pour répondre à leurs besoins, les véhicules que nous collectons sont vendus à bas prix.

Nous recherchons principalement :

- des véhicules en bon état général,
- nécessitant des frais de réparation limités,
- Nous sommes également attentifs à l'état de la carrosserie.

Toutes les propositions de dons sont étudiées au cas par cas et avec attention. Toutefois, nos recherches concernent en priorité des véhicules âgés de moins de 20 ans avec un kilométrage n'excédant pas :

- Pour les véhicules Diesel : 250 000 km.
- Pour les véhicules Essence : 180 000 km.

En effet, au-delà, nous considérons que l'usure générale du véhicule est trop avancée. Celle-ci risquerait de mettre en difficulté les bénéficiaires qui auraient à supporter des frais d'entretien et de réparation à court terme.

Afin de limiter le coût de l'édition de la carte de grise et de l'assurance, nous collectons des voitures d'une puissance fiscale inférieure à 8 chevaux.